



Le 02/07/2025 - Communiqué mail - Auteur : Mairie d'Amboise | Temps de lecture : +/- 1 minute



Feu d'Artifice 2025 : Circulation, informations et mesures de sécurité

À l'occasion des festivités du 14 juillet 2025, la Ville d'Amboise, en collaboration avec la Préfecture d'Indre-et-Loire, vous informe des mesures de sécurité concernant le feu d'artifice.

Site de tir

Le feu d'artifice sera tiré depuis le terrain de football n°5 situé au centre de l'Île d'Or.

Accès et stationnement

Le site sera ouvert au public dès 19h le lundi 14 juillet, avec un dispositif de contrôle pour garantir la sécurité de tous. Il est fortement conseillé d'arriver tôt pour profiter pleinement de l'événement et des animations prévues sur place.

Aménagements de stationnement et de circulation

Conformément à l'arrêté n°25-AT-0126, des mesures seront mises en place pour limiter les risques pour le public et le voisinage. Le stationnement et la circulation seront interdits du lundi 14 juillet à 13h au mardi 15 juillet à 02h dans les rues suivantes :

- Allée de la Chapelle Saint-Jean
 - Allée de la Loire
 - Allée des Mariniers
- La circulation sera interdite aux véhicules du lundi 14 juillet à 19h au mardi 15 juillet à 02h sur les Ponts du Maréchal Leclerc.

Une déviation sera mise en place pour faciliter l'accès et la circulation autour de la zone.

Conseils aux spectateurs

En raison de la forte affluence attendue, il est recommandé d'utiliser les transports en commun ou de prévoir un moyen de transport alternatif. Les visiteurs sont également invités à respecter les consignes de sécurité et à suivre les indications des forces de l'ordre présentes sur place.

VOS CONTACTS

Mairie d'Amboise

h.vivier@ville-amboise.fr